

SYNDICAT MIXTE FERME DU SCOT DES 3 VALLEES

3, place de la mairie
74 250 MARCELLAZ



RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS – 1eme trimestre 2013

Date de parution : 7 Novembre 2016

TABLE DES MATIERES DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SYNDICAT MIXTE DU SCOT DES TROIS VALLEES

3 place de la Mairie - 74250 MARCELLAZ en FAUCIGNY

Tel : 04.50.35.55.85

Fax : 04.50.31.68.12

Courriel : contact@scot-3-vallees.com

1

N° Delib	Objet	Rubrique	Page
2013/02/001	Réalisation du SCoT – lancement consultation	Adm générale	4-5
2013/02/002	Débat d'orientations budgétaires	Finances	5-6
2013/02/003	Autorisation d'engagement des dépenses d'investissement	Finances	6
2013/02/004	Durée d'amortissement des biens et subventions rattachées à ces biens	Adm générale	6-7
2013/02/005	Adoption du règlement intérieur	Adm générale	7
2013/02-2/001	Approbation du compte de gestion 2012	Finances	7
2013/02-2/002	Approbation du compte administratif 2012	Finances	8
2013/02-2/003	Affectation des résultats 2012 – budgets 2013	Finances	8-9
2013/02-2/004	Approbation de la clé de répartition 2013	Finances	9
2013/02-2/005	Approbation du budget primitif 2013	Finances	9
2013/02-2/006	Création d'un poste au grade d'attaché territorial en charge de l'élaboration du SCoT	Adm générale	9-10
2013/02-2/007	Mise en œuvre de la prime de fonctions et de résultats	Adm générale	10
2013/02-2/008	Demande d'association à l'élaboration du PLU de Marcellaz	Adm générale	11

SYNDICAT MIXTE DU SCOT DES TROIS VALLEES

3 place de la Mairie - 74250 MARCELLAZ en FAUCIGNY

Tel : 04.50.35.55.85

Fax : 04.50.31.68.12 Courriel : contact@scot-3-vallees.com

2

SYNDICAT MIXTE DU SCOT DES 3 VALLEES

A Marcellaz, le 29 janvier 2013

Convocation – Comité Syndical

Mercredi 6 février 2013 à 18h30

En la Mairie de Marcellaz

ORDRE DU JOUR

Marché pour l'élaboration du SCOT

- Validation du Cahier des Clauses Techniques Particulière
- Définition des Critères d'attribution
- Validation du projet de marché - lancement de la procédure d'appel d'offres

Finances – Débat d'orientations budgétaires

- Résultats définitifs de l'exercice 2012
- Débat d'orientations budgétaires

Finances – Délibération d'autorisation d'engager les crédits d'investissement avant le vote du budget primitif 2013

Finances _ Délibération sur le plan d'amortissement des biens et subventions

Validation du Règlement Intérieur du Syndicat Mixte

Questions diverses

- Planning prévisionnel des bureaux, comités syndicaux et commissions thématiques pour l'année 2013.
- Informations sur la démarche Contrats Corridors.

Le Président

Bruno FOREL

SYNDICAT MIXTE DU SCOT DES TROIS VALLEES

3 place de la Mairie - 74250 MARCELLAZ en FAUCIGNY

Tel : 04.50.35.55.85

Fax : 04.50.31.68.12

Courriel : contact@scot-3-vallees.com

3

I. DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL DU MERCREDI 6 FEVRIER 2013

L'an deux mille treize, le six février, à dix-huit heure trente, le Comité Syndical s'est réuni en séance ordinaire et publique, à la Mairie de MARCELLAZ EN FAUCIGNY, sous la présidence de Monsieur Bruno FOREL, Président.

Date de convocation : 29 janvier 2013
Nombre de délégués en exercice : 19
Nombre de délégués présents : 16
Nombre de délégués donnant pouvoir : 0
Nombre de délégués votants : 16

Présents : Mesdames/Messieurs CHAPUIS Bernard, CHARDON Patrick, CHATEL Bernard, DOMINGUES FOUQUE Marie-Laure, DUPRAZ Yves, DUVAL Jean-Jacques, FOREL Bruno, GENOUD Edmond, GRIVAZ Etienne, MAURON Jean, MOUCHET Denis, PAGNOD François, PELLISSON Jean, PERRET Gilles, RANVEL Claudine, SANTONI Michel.

Donnant pouvoir :

Absents excusés : Mesdames/Messieurs CHAFFARD Christine, DUCROT Denis, DURET Marielle, PITTET Serge, REVUZ Daniel, SAUTHIER Gilles.

Assistent : Mesdames/Messieurs BARREAU Stéphane, CARRIER Dominique, GAVILLET Léon, MARQUET Marion, PINGET Rolland

Monsieur CHAPUIS Bernard est nommé secrétaire de séance.

1. Réalisation du SCoT – lancement consultation

Le Syndicat Mixte du SCOT des 3 Vallées souhaite engager l'élaboration d'un schéma de cohérence territoriale (SCOT) afin de pouvoir bénéficier d'un véritable outil de planification. La passation d'un marché public est nécessaire afin de choisir les bureaux d'études pour l'élaboration du SCOT.

Monsieur le Président, en accord avec le Bureau, propose au Comité Syndical la passation d'un marché public découpé en quatre lots :

- Lot A : mission de coordination + mission thématique urbanisme.
- Lot B : mission thématique agriculture/forêt.
- Lot C : mission thématique économie/tourisme.
- Lot D : mission thématique environnement.

Le lot A comporte une tranche conditionnelle : les éléments supports des futurs Programmes Locaux de l'Habitat (PLH).

Le lot D comporte une tranche conditionnelle : Elaboration de la Trame Verte et de la Trame Bleue (TVB).

SYNDICAT MIXTE DU SCOT DES TROIS VALLEES

3 place de la Mairie - 74250 MARCELLAZ en FAUCIGNY

Tel : 04.50.35.55.85

Fax : 04.50.31.68.12 Courriel : contact@scot-3-vallees.com

4

L'estimation de l'ensemble du coût de l'élaboration du schéma de cohérence territoriale est comprise entre 150 000 € et 200 000 €. La procédure à mettre en œuvre sera l'appel d'offres ouvert, lancé en application des articles 33, 57 à 59 du code des marchés publics.

Il est décidé de fixer les critères d'attribution suivants :

<i>Critères et sous-critères lot A « Mission de coordination et thématique urbanisme »</i>	<i>Pondération</i>
Valeur technique	70%
• Méthodologie	• 40%
• Planning	• 10%
• Compétences, références et pertinence des références par rapport au territoire	• 20%
Prix	30%

<i>Critères et sous-critères lots B, C, D _ Missions thématiques</i>	<i>Pondération</i>
Valeur technique	70%
• Méthodologie	• 50%
• Compétences, références et pertinence des références par rapport au territoire	• 20%
Prix	30%

Après débat et délibération, le comité syndical décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Président:

- à lancer la procédure d'appel d'offres relative à l'élaboration du SCOT selon les modalités définies dans le projet d'appel d'offres présenté,
- à effectuer l'ensemble des démarches nécessaires au déroulement de la consultation, à solliciter les subventions susceptibles d'être obtenues pour le financement des études.

2. Débat d'orientation budgétaire

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2312-1,

CONSIDERANT qu'un débat sur les orientations générales du budget est obligatoire dans les Villes de 3 500 habitants et plus ainsi que pour les EPCI ou Syndicat comprenant une commune de 3 500 habitants et plus,

CONSIDERANT que ce débat permet à l'assemblée délibérante de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront inscrites dans le cadre du budget primitif,

CONSIDERANT que le débat doit se tenir dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif,

Sur le rapport de M. Bruno FOREL et sur sa proposition,

SYNDICAT MIXTE DU SCOT DES TROIS VALLEES

3 place de la Mairie - 74250 MARCELLAZ en FAUCIGNY

Tel : 04.50.35.55.85

Fax : 04.50.31.68.12

Courriel : contact@scot-3-vallees.com

PREND ACTE, pour le budget du Syndicat Mixte du SCOT des 3 Vallées, de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires.

3. Autorisation d'engagement des dépenses d'investissement

Il est proposé au Comité Syndical d'appliquer les dispositions de l'article L.1612-1 du code général des Collectivités Territoriales, c'est-à-dire d'autoriser Monsieur le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement jusqu'à l'adoption du budget primitif 2013.

Le plafond fixé par l'article L 1612-1 est de 25% du montant des crédits d'investissement ouverts au budget de l'année précédente, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'affectation des crédits est la suivante :

	Montant Dépenses Investissements 2012	Ouverture des crédits dans la limite 25%
Chapitre 20	0	0
Chapitre 21	2 276,41	569,10 €

Il est proposé au Comité Syndical d'autoriser Monsieur le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement 2013 dans l'attente de l'adoption du budget primitif 2013 dans la limite de 25% des crédits ouverts au budget d'investissement de l'exercice précédent, soit 569,10 euros.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide à l'unanimité, d'autoriser le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement 2012 dans l'attente de l'adoption du budget primitif 2012 dans la limite de 25% des dépenses réelles d'investissement inscrites au budget de l'exercice précédent.

4. Durée d'amortissement des biens et subventions rattachées à ses biens

Il est proposé au Comité Syndical de définir la durée d'amortissement des biens et des subventions attachées à ces biens selon le tableau ci-dessous.

DUREE D'AMORTISSEMENT	
BIENS	
Immobilisations incorporelles	
Logiciels	2 ans
Frais d'études	5 ans
Immobilisation corporelles	
Matériel informatique	3 ans
SUBVENTIONS	
Subventions d'équipements pour biens mobiliers, matériel, études	5 ans

SYNDICAT MIXTE DU SCOT DES TROIS VALLEES

3 place de la Mairie - 74250 MARCELLAZ en FAUCIGNY

Tel : 04.50.35.55.85

Fax : 04.50.31.68.12

Courriel : contact@scot-3-vallees.com

Les biens, dont la valeur sera égale ou inférieure à 1000 € TTC, seront amortis sur 1 an (article R2321-1 du CGCT). Les biens, dont la valeur sera égale ou inférieure à 450 € TTC, ne seront pas amortis.

Les subventions d'investissement seront amorties dans les mêmes conditions que les biens auxquels elles se rattachent.

Il est demandé au conseil d'approuver ces propositions.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité les durées d'amortissement présentées ci-dessus.

5. Adoption d'un règlement intérieur

Il est demandé au Comité Syndical d'adopter le règlement intérieur présenté.

Après débat et délibération, le comité syndical adopte à l'unanimité le règlement intérieur annexé à la présente délibération.

6. Approbation du compte de gestion 2012

Le Compte de Gestion est présenté.

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Compte de gestion						
Résultats reportés	0	0	0	0	0	0
Opérations de l'exercice 2012	39 856,70	82 000,00	2 276,41	0	0	0
TOTAUX	39 856,70	82 000,00	2 276,41	0	42 133,11	82 000,00
Résultats de clôture						
Restes à réaliser	0	0	0	0	0	0
TOTAUX CUMULES	39 856,70	82 000,00	2 276,41	0	42 133,11	82 000,00
RESULTATS	42 143,30		-2 276,41		39 866,89	

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical déclare à l'unanimité que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2012, par Mr le Percepteur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle aucune observation de sa part.

SYNDICAT MIXTE DU SCOT DES TROIS VALLEES

3 place de la Mairie - 74250 MARCELLAZ en FAUCIGNY

Tel : 04.50.35.55.85

Fax : 04.50.31.68.12

Courriel : contact@scot-3-vallees.com

7. Approbation compte administratif 2012

Monsieur le Président présente le Compte Administratif du Syndicat Mixte du SCOT des 3 Vallées pour l'année 2012 et informe les membres du Comité que le Compte Administratif est conforme au Compte de Gestion établi par Mr le Percepteur de Saint-Jeoire.

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Compte administratif principal						
Résultats reportés	0	0	0	0	0	0
Opérations de l'exercice 2012	39 856,70	82 000,00	2 276,41	0	0	0
TOTAUX	39 856,70	82 000,00	2 276,41	0	42 133,11	82 000,00
Résultats de clôture						
Restes à réaliser	0	0	0	0	0	0
TOTAUX CUMULES	39 856,70	82 000,00	2 276,41	0	42 133,11	82 000,00
RESULTATS	42 143,30		-2 276,41		39 866,89	

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical approuve à l'unanimité le Compte Administratif 2012.

8. Affectation des résultats 2012 – budget 2013

Le Compte Administratif 2012 fait apparaître les résultats suivants :

Fonctionnement :

Résultat 2012	Dépenses	=	- 39 856,70
	Recettes	=	+ 82 000,00
	Résultat clôture	=	+ 42 143,30

Investissement

Résultat 2012	Dépenses	=	- 2 276,41
	Recettes	=	0
	Résultat clôture	=	- 2 276,41
	Excédent global	=	+ 39 866,89

SYNDICAT MIXTE DU SCOT DES TROIS VALLEES

3 place de la Mairie - 74250 MARCELLAZ en FAUCIGNY

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide à l'unanimité :

- D'affecter les résultats de la manière suivante compte-tenu de l'absence de reste à réaliser :
 - o La somme de **39 866,89€** au compte R002 Résultat reporté.
 - o La somme de **2 276,41€** au compte D001 Déficit d'investissement reporté.
 - o La somme de **2 276,41€** au compte 1068 Affectation de résultat

D'arrêter les résultats définitifs.

9. Approbation de la clé de répartition 2013

Clé de répartition 2013 proposée :

CC4R	CCVV
74,59%	25,41%
65 552,01 €	22 331,10 €

Il est proposé de demander aux Communautés de Communes respectives un versement en deux fois : 50% au mois d'avril et 50% en octobre 2013.

Après en avoir délibéré, le comité syndical approuve à l'unanimité la clé de répartition présentée.

10. Approbation du budget primitif

En prenant en compte les observations de la séance, le budget 2013 est équilibré

-Section fonctionnement : les dépenses et recettes s'équilibrent à la somme de 127 750,00 €

-Section Investissement : les dépenses et recettes s'équilibrent à la somme de 81 776,41 €

Après débat et délibération, le Comité Syndical approuve à l'unanimité le budget primitif du Syndicat Mixte du SCOT des 3 Vallées pour 2013.

11. Création d'un poste au grade d'attaché territorial en charge de l'élaboration du SCOT

Au regard des missions menées dans le cadre de l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT), le Président expose au Comité Syndical qu'il y a lieu de créer un poste à temps complet d'attaché territorial pour assurer l'élaboration du SCOT.

Le cadre d'emploi afférent aux tâches énoncées est le suivant :

Cadre statutaire : **Catégorie A** – Filière : **Administrative** – Cadre d'emploi : **Attaché territorial** – Grade : **Attaché territorial à temps complet**.

SYNDICAT MIXTE DU SCOT DES TROIS VALLEES

3 place de la Mairie - 74250 MARCELLAZ en FAUCIGNY

Tel : 04.50.35.55.85

Fax : 04.50.31.68.12

Courriel : contact@scot-3-vallees.com

Le comité syndical après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de créer un poste d'attaché territorial.

11. Mise en œuvre de la prime de fonctions et de résultat

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide à l'unanimité d'instituer selon les modalités ci-après et dans la limite des textes applicables à la Fonction Publique d'Etat la prime de fonctions et de résultats aux agents relevant des grades suivants :

Grades	P.F.R. – part liée aux fonctions				P.F.R. – part liée aux résultats				Plafonds (part « fonctions » + part « résultats »)
	Montant annuel de référence	Coef. mini	Coef. maxi.	Montant individuel maxi.	Montant annuel de référence	Coef. mini	Coef maxi	Montant individuel maxi.	
Attaché	1750	1	6	10500	1600	0	6	9600	20100

Les critères pris en compte pour déterminer le niveau des fonctions et pour apprécier les résultats obtenus par les agents :

- La part liée aux fonctions

Il a été décidé de retenir pour chaque grade par poste (ou emploi, métier, ...) les coefficients maximum suivants :

Grades	Postes	Coefficient maximum
Pour le grade d'Attaché	Poste : chargé de mission SCOT	6

- La part liée aux résultats

Cette part tiendra compte des éléments suivants appréciés dans le cadre de la procédure d'évaluation individuelle :

- l'efficacité dans l'emploi et de la réalisation des objectifs,
- les compétences professionnelles et techniques,
- les qualités relationnelles,
- la capacité d'encadrement ou à exercer des fonctions d'un niveau supérieur.

La prime de fonctions et de résultats fera l'objet d'un ajustement automatique lorsque les montants ou les coefficients seront revalorisés ou modifiés par un texte réglementaire.

Les dispositions de la présente délibération prendront effet au 1^{er} avril 2013.

L'attribution individuelle décidée par l'autorité territoriale fera l'objet d'un arrêté individuel.

Les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget.

SYNDICAT MIXTE DU SCOT DES TROIS VALLEES

3 place de la Mairie - 74250 MARCELLAZ en FAUCIGNY

Tel : 04.50.35.55.85

Fax : 04.50.31.68.12

Courriel : contact@scot-3-vallees.com

10

12. Demande d'association à l'élaboration du PLU de Marcellaz

Il est demandé au comité syndical d'approuver la demande d'association et de consultation du Syndicat Mixte du SCOT des 3 Vallées à l'élaboration du PLU de MARCELLAZ.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, ACCEPTE l'association à l'élaboration du PLU de Marcellaz.

Délibération du Syndicat SCoT des 3 Vallées transmise au représentant de l'Etat le 19/02/2013